



## FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire - Syndicat de la FNEC-FP  
FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle –  
Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1  
e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

---

### **RIFSEEP à l'UJM (Saison II, épisode 4)**

## **Parlons fric ! Parlons vrai !**

### **La réalité des augmentations**

Le cadre du RIFSEEP est « pourri » (classement arbitraire dans les groupes de fonctions, voir [épisode 2](#), augmentations inégalitaires entre groupes de fonctions, voir [épisode 3](#)).

Mais reconnaissons-le : **un effort été fait pour augmenter les primes de manière non négligeable.**

Ceci répond à une revendication de longue date de FO ESR 42, que nous avons pour notre part publiquement exprimée à de nombreuses reprises.

Ajoutons que les augmentations annoncées ne tombent pas du ciel, elles sont notamment le résultat des dotations accordées par le ministère pour la mise en œuvre du Rifseep.

### **Mais la présentation des augmentations est pour le moins publicitaire !**

Des augmentations faramineuses sont présentées par la direction de l'UJM (et très certainement, après avoir demandé « de la discrétion » sur les COPIL, ces chiffres doivent être volontairement distillés sous le manteau), avec des augmentations qui varient de 4 % à 53 % selon les situations et qui sont le plus souvent supérieures à 25 %.

Les calculs des tableurs de la direction ne sont pas faux, naturellement. Mais ils adoptent une perspective qui peut tromper.

Ainsi :

- 1) **Les dates butoirs du calcul sont rapprochées l'une de l'autre, ce qui permet de montrer une « pente » (ou augmentation) très forte :**
  - la date de fin est prise en 2024, alors qu'il s'agit de 2025 (aucune augmentation n'étant prévue de 2024 à 2025) ;
  - la date de début est prise en 2021, alors qu'en réalité il s'agit de 2016, date depuis laquelle les primes UJM n'ont pas bougé d'un centime !
  - > En réalité ce sont donc dix années entières (de 2016 inclus à 2025 inclus) qui sont concernées par ces augmentations.
  - => Chacun conviendra aisément que, par exemple, une augmentation de **30 % sur 10 ans, c'est-à-dire d'environ 2,6 % par an**, ce n'est pas la même chose qu'une augmentation de 30 % sur 3 ans...
- 2) **Lorsqu'il y a deux ensembles existants** pour les primes jusqu'en 2021 (par exemple Tech. CN ou Bibas CN < 6<sup>e</sup> éch. et ≥ 6<sup>e</sup> éch., ou IGE HC < 8<sup>e</sup> éch. ou ≥ 8<sup>e</sup> éch. ), **c'est toujours la plus faible prime qui est prise en compte pour le calcul de l'augmentation** (ici celle des < 6<sup>e</sup> éch. ou < 8<sup>e</sup> éch.).
- 3) **Le calcul porte sur les trois années d'augmentation prévues, considérées comme un tout.** C'est un choix mais en réalité, après une augmentation notable de 2021 à 2022, les augmentations de 2022 à 2023 et 2023 à 2024 constituent souvent de simples « coups de pouce » par rapport à l'augmentation initiale : en moyenne générale, les augmentations annuelles après 2022 sont autour de 4 % l'an pour les AENES comme pour les ITRF. Tout ceci sera sans doute très vite pulvérisé par les coups de butoirs inflationnistes sur les produits de première nécessité.

*Envisageons donc l'augmentation initiale, qui est la plus importante, dans sa réalité :*

- \* **Pour la filière ITRF**, les augmentations de 2021 à 2022 s'échelonnent de 1,4 % (IGR HC du groupe 3') à 34,1 % (IGE hors-classe du groupe 2') ; 17 groupes sur 32 ont une augmentation inférieure à 15 % et **la moyenne des augmentations est de 11,7 %**.
- \* **Pour la filière AENES**, les augmentations de 2021 à 2022 s'échelonnent de 2,1 % (Attaché hors-classe du groupe 4) à 27 % (Attaché anciennement inf. au 8<sup>e</sup> éch., groupe 3) ; 16 groupes sur 30 ont une augmentation inférieure à 15 % et **la moyenne des augmentations est de 12,1 %**.
- \* **Pour la filière Bibliothèques**, les augmentations de 2021 à 2022 s'échelonnent de 3,8 % (Conservateur général du groupe 2) à 41,2 % (Conservateur du groupe 1), la moyenne des augmentations est de **18,5 %** et même de 23,8 % si l'on ne tient pas compte des groupes inférieurs non utilisés.

Sauf pour la filière Bibliothèques, on est donc bien loin de la revendication FO ESR 42, d'une augmentation de base **pour tous**, de 10 % en 2018, réévaluée « à la louche » (faute des éléments et du temps pour effectuer les comparaisons nécessaires) à 15 % en 2021 !

Tous nos calculs sont vérifiables, comme le montrent les tableaux que vous trouverez [ici](#).

**Enfin, rappelons-le, ces augmentations, réelles ou fantasmées, ne concernent, faut-il le rappeler, que des primes, le « régime indemnitaire », non le salaire de base !**

**Ce que FO, 1<sup>e</sup> organisation de la fonction publique de l'État, revendique, c'est le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat pour tous, -21,68 % depuis 2000, donc l'augmentation du point d'indice pour tous, + 21,68 % pour tous !**

Ceci relèguerait toutes les discussions sur les primes à ce qu'elles devraient être : des discussions pour des rémunérations qui devraient demeurer « accessoires » !